

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2019

PROTÉGER LA POPULATION DES DANGERS DE LA MALBOUFFE - (N° 1561)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 49

présenté par
Mme Mette

ARTICLE 4

À l'alinéa 2, après le mot :

« collègue »

insérer les mots :

« et les lycéens en lycée hôtelier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à assurer une sensibilisation à la nutrition et à l'alimentation aux élèves en lycée hôtelier afin que cet apprentissage puisse se faire sur l'ensemble de leur scolarité et que la sensibilisation puisse être en complément et en adéquation avec l'ensemble de leur enseignement pratique et théorique.

Ce sont ces élevés qui sont destinés à être les restaurateurs de demain, et c'est également par eux et grâce à eux que les pratiques alimentaires pourront évoluer.